



Article publié vendredi 13 mars 2020

Congrès ABF 2020 : demandez une bourse !

Le congrès ABF prévu en juin 2020 est reporté du 29 au 31 octobre 2020. Le 66e congrès de l'ABF se déroulera à Dunkerque du 11 au 13 juin 2020. Les groupes régionaux Auvergne et Rhône-Alpes proposent, chaque année, plusieurs bourses pour y participer.

66e congrès de l'ABF : Bibliothèques inclusives, bibliothèques solidaires ?

Alors que les inégalités ne cessent d'augmenter et que les bibliothécaires connaissent une diversification de leurs missions, il est plus que jamais nécessaire d'interroger le rôle des bibliothèques dans leur capacité à garantir à toutes et à tous un égal accès aux savoirs, à l'information et à la culture.

De l'organisation des espaces à la prise en compte de la diversité et des besoins des publics comme ceux des territoires, le congrès 2020 ouvrira de nouvelles pistes de réflexion et fournira aux participants de nouveaux outils tout au long de ces trois jours de conférences, d'ateliers et de retours d'expériences.

Programme

Le [programme complet est à télécharger sur le site de l'ABF \(nouvel onglet\)](#).

Informations pratiques

Le congrès se déroulera du **jeudi 29 octobre au samedi 31 octobre 2020** à Dunkerque.

Les inscriptions ouvriront à une date ultérieure. .

Demandez une bourse auprès de votre groupe régional

Les groupes Auvergne et Rhône-Alpes proposent plusieurs bourses afin d'aider les professionnels désireux de participer au congrès.

Bourse du groupe Rhône-Alpes

L'ABF Rhône-Alpes propose 2 bourses pour assister au congrès. Pour en bénéficier, vous devez envoyer une lettre de motivation à l'adresse mail contact@abfrhonealpes.fr avant le 15 septembre 2020.

- **Qui peut en bénéficier ?** Les personnes remplissant les critères suivants :
 - Les adhérents ABF à jour de leur cotisation annuelle ou agents d'une collectivité adhérente.
 - Les agents de catégorie C ou B (avec une priorité pour les C), des salariés du privé, des bénévoles (avec une priorité pour les catégories C et les personnes n'ayant jamais participé à un congrès).
- **Ce qui est pris en charge :**
 - L'inscription au congrès (hors repas et soirée) : prise en charge par l'ABF national.
 - Les frais de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge par le groupe régional auquel est rattaché le demandeur, sur justificatifs avec éventuellement un plafond fixé par le groupe. Toute prise en charge partielle par l'employeur doit être validée préalablement par les différentes parties.
- **Obligations des bénéficiaires des bourses :**
 - Fournir les justificatifs originaux nécessaires au remboursement de leurs frais.
 - Faire un retour avant fin juillet de cette expérience : les séances auxquelles vous avez assisté, vos impressions, des photos, des anecdotes, etc.

Bourses du groupe Auvergne

En Auvergne, deux bourses sont également disponibles. Les demandes sont à envoyer par mail à auvergne.abf@gmail.com.